

Vous souhaitez vous installer en Languedoc ?

Entreprise Individuelle

Nous vous invitons à consulter la documentation sur les conditions d'installation disponible sur le site Internet www.msalanguedoc.fr

► Quelles démarches devez-vous effectuer pour être affilié à la MSA ?

Après votre inscription auprès du Centre de Formalité des Entreprises (C.F.E.), vous devez transmettre à la MSA du Languedoc, les documents suivants (1) :



► Pièces d'état civil à fournir à votre MSA :

- Copie de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport si vous êtes né en France
- Extrait d'acte de naissance avec filiation et une copie recto verso de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport si vous êtes né hors France Métropolitaine
- Autorisation de travail sur le territoire français si vous êtes de nationalité étrangère hors EEE

► Documents à compléter et à retourner à votre MSA :

- Questionnaire ci-joint à adresser à votre MSA quelle que soit l'activité que vous exercez
- Déclaration d'activité agricole si vous exercez une activité d'élevage, de maraîchage ou de cultures légumières
- Demande d'affiliation en qualité d'entrepreneur de travaux forestiers (si vous exercez une activité forestière)

► Vous avez besoin d'un accompagnement pour compléter votre dossier ?

Vous pouvez nous contacter par téléphone, vous rendre dans une de nos agences ou contacter le conseiller en protection sociale de votre MSA : GERBAL Amélie par e-mail (à privilégier) gerbal.amelie@languedoc.msa.fr ou par téléphone au 04 66 49 79 28.

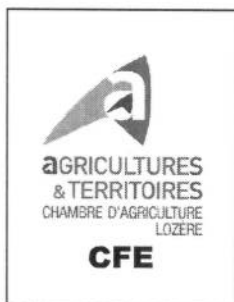
► A quel moment votre dossier sera-t-il instruit ?

Dès réception de l'ensemble des documents, la MSA instruit votre dossier et vous adresse une notification d'affiliation si les conditions sont remplies. Dans le cas contraire, vous recevrez une notification de rejet d'affiliation.

Vous pouvez désormais vous inscrire sur notre site Internet avec le numéro d'immatriculation ou SIREN qui vous a été communiqué par votre MSA afin d'effectuer vos futures démarches en ligne.

(1) Imprimés disponibles sur le site Internet www.msalanguedoc.fr ou sur simple demande auprès de la MSA du Languedoc

(2) Coordonnées disponibles sur le site Internet www.msalanguedoc.fr



pièces à joindre pour le cfe

INSTALLATION A TITRE INDIVIDUEL

Imprimé(s) à retourner dûment complété(s) avec les pièces demandées ci-dessous:

- Formulaire P0**
 - Questionnaire Chambre d'Agriculture**
 - Déclaration annexe pour le fichier consulaire**
 - Demande de prestation**
 - Dossier demande ACCRE**
-
- Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport
 - Extrait d'acte de naissance si personne née à l'étranger
 - Copie de l'attestation de la carte vitale
 - Copie du livret de famille si enfants à charge
 - Justificatifs liés au foncier :*
 - copie des baux ruraux, baux à usage
 - copie des conventions pluriannuelles de pâturage
 - acte notarié (acte d'achat)
 - bulletins de mutation
 - Justificatifs d'activité :*
 - Carte d'immatriculation des chevaux
 - Déclaration de ruchers (DSV)
 - Certificat de capacité professionnelle (pour les chiens et chats)
 - Certificat de capacité professionnelle non domestique (pour le gibiers)
 - Pour les productions hors sol : justificatif de surfaces de bâtiment, nombre d'animaux ...
 - Demande ACCRE*
 - Attestation RSA ou ouverture de droits Pôle Emploi
 - Copie de la carte nationale d'identité
 - Copie de la carte nationale d'identité pour les aides familiaux et/ou conjoint collaborateur

Si demande de prestation pour l'aide au remplissage du dossier CFE :

- Chèque d'un montant de 35,88 € TTC à l'ordre de *l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture de la Lozère*